Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_148_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 24 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Gwenaëlle AOUTIN Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Brice LE DOLEDEC,
- Jean-Luc GUYMARD donne pouvoir à Véronique DELAÎTRE,
- Jean-Luc COUËLLAN, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nicolas BESREST

Délibération n°2026-148

Membres en exercice : 20 Présents : 15 Absents : 5 Pouvoirs : 2

AFFAIRES GENERALES
PARC D'ACTIVITES DES DINEUX (TREMEUR) – SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS

Lamballe Terre & Mer a été saisie d'une demande d'établissement de servitude au profit d'Enedis dans le Parc d'Activité des Dineux à TREMEUR, afin d'améliorer de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Les travaux consistent à implanter un câble électrique dans une canalisation souterraine dans une bande de 1 m de large sur 25 m le long de la parcelle OC n°1610. Cette servitude est consentie sans aucune indemnité et aux frais du demandeur.

Vu la délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment, pour conclure toute convention de servitude,

Considérant les plans, transmis aux membres du Bureau communautaire,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_148_DELIB-DE

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- CONCEDE à ENEDIS une servitude d'implantation d'un câble électrique dans une canalisation souterraine dans une bande de 1 m de large sur 25 m, le long de la parcelle OC n°1610,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention, l'acte notarié et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 08/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

